

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 66 (1921)
Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les conventions militaires ; un point d'histoire à élucider. — A l'Assemblée générale de la section vaudoise des officiers. — Discussion au sujet des bases d'une organisation militaire. — Une brochure sur *l'Avenir de l'armée suisse*. — Une attaque et une défense.

Aussi longtemps que les procès-verbaux de la Commission de défense nationale demeureront des secrets d'archives, il sera difficile d'être au clair sur ces fameuses conventions militaires dont le Conseil national s'est encore une fois occupé. Le débat a eu lieu au moment où la livraison d'avril sortait de presse. Si l'on en juge par les comptes rendus des journaux quotidiens, il n'a pas apporté d'éléments nouveaux qui obligent à modifier les conclusions de la dernière chronique.

Il y aurait cependant un point d'histoire à élucider qui offre quelque intérêt militaire. Quand, à quel propos, et dans quelle intention exacte les contractants ont-ils lié les conventions ? Il semblerait ressortir de l'exposé du chef du Département militaire que l'époque ait été le printemps 1917. Rappelant la mobilisation de trois divisions décrétée dans le courant de l'hiver, il a rapproché cette décision de demandes des belligérants au sujet de notre état de préparation pour la défense de notre territoire. Il a été nécessaire, aurait-il dit, d'étudier certains problèmes techniques, notamment celui des transports. « Sur notre propre initiative, a-t-il ajouté, des conversations se sont engagées, *dans la première moitié de 1917*, avec les états-majors français et allemand. Nous avons commencé avec l'Allemagne, mais c'est avec la France que les études ont été poussées le plus loin. »

C'est assez vague, et il n'y a pas d'enseignements militaires bien captivants à tirer de là. On en voudrait savoir un peu plus. Constatons seulement que les auteurs qui, en France, ont écrit à ce propos, font remonter la première convention, ou tout au moins les pourparlers auxquels elle a donné lieu, à l'époque où le général Foch préparait la bataille de la Somme sur l'ordre du G. Q. G. Il s'agissait de couvrir l'opération contre la possibilité d'une offensive germanique

à travers la Suisse, et c'est à cet effet que le général Weygand serait venu à Berne et aurait pris langue avec notre état-major. Le commandant Grasset qui, sauf erreur, a parlé le premier de cet incident dans un article de l'*Illustration*, a ajouté que le général Foch ne croyait guère à l'offensive germanique en question. Quoiqu'il en soit, si les conventions, ou les premiers pourparlers, remontent à cette époque, ce n'est pas au printemps de 1917 qu'il faudrait les placer, mais au début de 1916, avant la bataille de Verdun.

D'autre part, il est certain que l'étude des transports à laquelle M. le conseiller fédéral Scheurer a fait allusion est du commencement de 1917, peut-être fin 1916, et il est certain aussi qu'elle a porté sur des transports éventuels liés tant avec une coopération de troupes allemandes, au cas d'une violation du territoire helvétique par les Alliés, qu'avec une coopération de troupes françaises, au cas d'une violation par l'armée allemande.

En définitive, le désaccord, qui n'est peut-être qu'apparent, porte surtout sur la date. Une des versions dit que la première convention, ou les premiers pourparlers, remonte à 1916 et fut provoquée par l'état-major français ; l'autre que les pourparlers furent engagés dans le premier semestre de 1917 sur l'initiative du Conseil fédéral, et que celui-ci commença par l'état-major allemand. Tout cela demanderait à être débrouillé pour pouvoir tirer de la manœuvre que l'armée fédérale aurait eue à exécuter en liaison avec ses alliés éventuels des enseignements utiles.

Le chef du Département militaire a affirmé que les discussions n'avaient eu, comme il allait sans dire, qu'un caractère préparatoire et que nous n'avions pris aucun engagement. Que ce caractère fut préparatoire, c'est bien sûr ; l'exécution restait subordonnée à une violation de notre territoire. Mais en ce qui concerne l'absence de tout engagement pris, les comptes rendus de la presse doivent avoir mal interprété le langage du chef du département. La manœuvre à prévoir devait être une manœuvre commune ; notre allié venant à notre secours, il était au moins nécessaire que nous liions nos mouvements aux siens et réciproquement. Ou, si les engagements demeuraient en deçà de cette condition élémentaire, ils devaient être tels que de part et d'autre on pût compter que la manœuvre commune serait liée au premier signal. On ne voit pas à quoi servirait une prise de contact entre des états-majors autorisés par leurs gouvernements, sans cet accord minimum.

* * *

Le colonel-divisionnaire Sonderegger me reprochera-t-il encore, à ce propos, d'aborder le domaine de la politique ? C'est possible,

puisqu'il a cru y être autorisé, à l'Assemblée générale des officiers vaudois à Vevey, à la suite de la dernière chronique. Celle-ci, revenant sur la question de la réforme militaire, a fait remarquer que la première condition d'une bonne réalisation était d'avoir des idées claires et surtout communes sur notre statut international actuel. Notre chef de l'état-major général n'est pas de cet avis, semble-t-il. Non pas, je pense, qu'il estime inutile d'avoir des idées claires, mais son opinion est que l'on ne doit pas parler, dans les milieux militaires, de notre régime politique international. Il trouve cela dangereux. Cet objet regarde le Conseil fédéral, non le corps des officiers.

Il ne s'agit pas de savoir si c'est dangereux ou non, mais si c'est nécessaire ou non. Il n'y a pas de raison d'ailleurs de voir un danger dans la circonstance que des officiers étudient la charte fondamentale de leur Etat et en discutent pour se mettre au clair sur les obligations qu'elle impose à leur armée. Ne peuvent-ils le faire sans se quereller? Sont-ils des bébés à qui l'on doit interdire de parler à table devant les grandes personnes?

Le colonel R. Chavannes a donné la réplique au conférencier, et les témoignages de l'assemblée ont assez montré de quel côté était l'opinion générale. Il n'est pas admissible que lorsqu'on étudie l'organisation de notre état militaire on laisse de côté son fondement essentiel qui est la politique extérieure à laquelle cette organisation doit servir. Le colonel-divisionnaire Sonderegger a dû lui-même en convenir dans son exposé. « Rappelant que l'organisation d'une armée dépend de la tâche assignée à cette armée, a-t-il dit, d'après le compte rendu publié dans la présente livraison, il regrette la campagne menée en faveur de l'abandon par la Suisse de sa neutralité perpétuelle. » Qu'est-ce à dire? si ce n'est qu'il adopte un régime politique comme point de départ de son travail, ce qu'il confirme un peu plus loin, — dans une formule dont on démontrera l'insuffisante clarté militaire, — en déclarant que son projet est basé sur la neutralité perpétuelle. Il tombe ainsi dans le péché même qu'il nous reproche, si péché il y a. Il fait de la politique militaire au bureau de l'état-major, comme nous faisons de la politique militaire au bureau de la *Revue militaire suisse*. La seule différence est que celle du colonel Sonderegger date de 1815, tandis que celle de la *Revue militaire* date de 1920. Il y a un siècle de différence entre ces deux conceptions, plus une guerre européenne à laquelle notre contradicteur ne paraît pas prêter grande attention, plus un traité international qui a disparu, celui de Vienne, et un autre traité qui l'a remplacé, celui de Versailles, plus une Société des Nations dont la Confédération suisse fait partie, plus une déclaration de Londres

qui interprète la situation spéciale de la Suisse dans cette société. C'est beaucoup de plus additionnés dont on ne saurait s'étonner que la *Revue militaire* ne fasse pas fi.

Il est dès lors tout à fait erroné de parler « d'une campagne menée en faveur de l'abandon par la Suisse de sa neutralité perpétuelle ». La question n'est pas de se demander si la Suisse doit abandonner sa neutralité perpétuelle ou pas, mais si les actes internationaux qui fixent son statut comportent cette neutralité ou non, et si oui, dans quelle mesure et dans quel esprit. Voilà la question, importante entre toutes, essentielle pour la détermination de l'emploi de l'armée. Elle ne dépend pas de l'opinion d'un officier de l'état-major ni de celle d'un rédacteur de la *Revue militaire suisse*, mais d'actes internationaux qui les dominent, et de très haut, comme toute la nation. On ne peut donc que tomber des nues en constatant qu'on prétendrait, en haut lieu, empêcher des officiers de discuter cette question primordiale et réclamer de la Section vaudoise et de la Société suisse des officiers des mesures contre la *Revue militaire suisse* au cas où elle continuerait à le faire. Menace vaine. Elle continuera certainement.

Au fond, — ainsi l'a-t-on pensé à Vevey, — la sortie de notre honorable contradicteur a été un procès de tendance. Il est hostile à la Société des Nations, voilà tout; il lui déplaît qu'on en parle et prétend agir comme si elle n'existait pas. Qu'il y soit hostile, c'est son droit; mais qu'il agisse comme si elle n'existait pas, ce n'est plus son droit, parce qu'elle existera quand même, que le cas échéant elle peut devenir un élément essentiel dans telle situation militaire internationale donnée où nous serions impliqués; qu'au surplus nous en sommes, de cette société, et que de cela aussi il faut tenir compte; que dès lors, en prétendant ignorer d'aussi importants éléments de la *situation de fait*, et en s'imaginant qu'une cloison étanche sépare l'organisation technique d'une armée de la politique militaire à laquelle elle doit s'adapter, le chef de l'état-major s'expose, et la Confédération avec lui, à mettre sur pied une œuvre artificielle, dont la précarité pourrait un jour ou l'autre atteindre malheureusement toute l'armée et tout le peuple.

Son projet est basé, a-t-il dit, sur l'état de neutralité. Qu'est-ce que cela signifie? Ce que l'on demande à une organisation militaire, c'est de mettre une armée en mesure d'agir efficacement à l'heure précisément où la neutralité de l'Etat disparaît, c'est à dire à l'heure où elle doit se battre. Jusque-là, sa présence, ou son existence, a pu sauvegarder la neutralité de l'Etat, mais c'est un rôle

préliminaire, pour ainsi dire, un espoir de n'avoir pas à se battre, ce n'est pas la mission essentielle à laquelle sa constitution devra répondre. Cette mission essentielle, c'est la défense de l'indépendance nationale, dont la condition est la défense du territoire national. Telle est la notion concrète, réelle, fondamentale d'une organisation militaire : l'armée doit être à même de couvrir cet espace géographique qui s'appelle le sol de la patrie ; elle est faite pour cela, rien que pour cela dans son principe, et si elle n'est pas à même de faire cela, c'est ou que son organisation a été mal conçue, ou que les ressources de l'Etat ne permettent pas de la lui donner. Alors intervient la politique militaire, avec sa mission à elle aussi, qui est de parer aux insuffisances de l'organisation de l'armée par des appoints extérieurs, c'est-à-dire par la coopération d'une autre armée qui fournit à la première ce qui lui manque pour défendre le territoire confié à ses efforts. Mais ce concours d'une autre armée, il n'y faut compter, à défaut de convention liée en temps de paix, que si le gouvernement ou l'état-major étranger a intérêt à le fournir ; à ce défaut, on nous laissera, sans l'ombre d'un scrupule, nous débrouiller comme nous pourrons, ainsi que Clausewitz le proposait d'une façon générale dans son plan de guerre de 1828 contre la France, et comme la convention franco-italienne de 1917, dont personne, à ma connaissance, n'a parlé chez nous, l'admettait. Cette convention ne se préoccupait pas de nos convenances, et des mouvements de notre armée tenue pour mise hors de cause dès le début par une offensive allemande ; les colonnes du général Cadorna, par le Gothard et le Simplon, celles du général Nivelles, par le bassin du Léman, réglaient leur manœuvre dans leur intérêt exclusif sans se préoccuper du nôtre. Notre territoire ne les intéressait pas, mais le leur, uniquement. C'est peut-être aussi une conséquence de cette absence de tout engagement de notre part, mentionnée par M. le conseiller fédéral Scheurer.

Voilà comment cela se passe dans la réalité, et c'est parce que cela se passe ainsi qu'une politique militaire précautionneuse doit s'associer à une organisation de l'armée pareillement précautionneuse pour que cela se passe autrement, et que le petit Etat, en vertu d'une neutralité qui, même dite perpétuelle, n'a rien d'une protection effective, ne soit pas exposé, perpétuellement aussi, à voir son territoire envahi avant que des secours hypothétiques — personne n'étant obligé de lui en envoyer aucun puisqu'il entend rester neutre — lui parviennent à temps. Or, actuellement, ce secours à recevoir à temps, seule la Société des Nations pourrait être tenue de nous le fournir, puisque seule elle est la garante de notre indépen-

dance et de notre intégrité territoriale. Il est donc pour le moins imprudent d'oublier que 1815 est une époque passée et que 1920 est l'époque d'aujourd'hui.

* * *

Rien n'engagera mieux le lecteur à étudier ces répercussions de la politique militaire sur l'organisation d'une armée, et réciproquement, que la brochure du colonel Lecomte, qui vient d'être publiée par les éditions Forum, à Neuchâtel et à Genève : *L'avenir de l'Armée suisse*. Elle est de quelqu'un qui ne se perd pas dans les nuages et ne croit pas en avoir dit assez en parlant de traditions séculaires et de convictions mystiques inébranlables qui doivent interdire la discussion. La thèse est celle-ci : Nous n'avons pas les moyens de former à nous seuls une armée qui réponde aux exigences de la guerre moderne ; quoique nous fassions, nous n'aurons ni artillerie lourde à grande puissance, ni service d'aviation développé, ni chars d'assaut, ni trains blindés, et si nous ne les avons pas, nous nous condamnons à la défaite et à l'invasion. Même pour la fourniture d'autres matériels indispensables, nous sommes plus mal placés qu'en 1914, la fabrication de matériel de guerre tendant à devenir partout un monopole d'Etat. Or ces Etats ne livreront à l'étranger qu'à bon escient. Si cette éventualité très plausible se produisait, que deviendrions-nous dans notre splendide isolement ?

« Pour l'éviter, dit la brochure, nous devons nous résoudre à traiter les questions internationales en nous basant non plus sur notre souveraineté absolue et notre neutralité intangible, mais sur la conscience des devoirs que la solidarité internationale nous impose. Cela coûtera un petit sacrifice d'amour-propre à quelques doctrinaires intransigeants, mais cela assurera le développement normal de nos relations internationales et de notre existence nationale. *Cela assoira l'avenir de notre armée sur une base solide.* »

Partant de là, l'auteur relève que, somme toute, cet avenir de notre armée n'est pas une question purement militaire, qu'elle n'est pas même uniquement nationale ; elle revêt un caractère international. Il entre ici dans le système auquel le Conseil fédéral a fait allusion récemment, lorsqu'il a parlé des conventions militaires qu'il se proposait de lier avec nos voisins. C'est à des experts militaires d'en arrêter les termes, c'est-à-dire de prévoir les prestations des uns et des autres. Pour nous, l'essentiel est que le ravitaillement de notre armée en matériel de guerre soit assuré dès le temps de paix, et que, pour le cas de guerre, les conditions d'intervention de troupes étrangères soient prévues et précisées. Mais nous ne pouvons obtenir ces

avantages de sécurité qu'en apportant notre contre-partie dans l'intérêt commun.

La brochure du colonel Lecomte s'applique à rechercher cette contre-partie dont la valeur doit être militaire naturellement puisque c'est aussi des avantages militaires que nous désirons ; elle recherche sur quelles bases un accord pourrait être conclu ; et par conséquent quelle organisation de nos forces militaires se prêterait au dit accord et aux coopérations destinées à la défense de notre intégrité territoriale.

On peut discuter, cela va sans dire, les modalités et même certains arguments de l'auteur, approuver ou rejeter telle opinion de détail ou telle conception stratégique ; le fond n'en reste pas moins solide, et l'exemple est clair des relations qui existent entre la politique militaire internationale et l'organisation armée d'un Etat dont les ressources sont trop limitées pour lui permettre de garantir par lui-même, d'une façon complète et en toute occasion, la sécurité de son sol.

On lira avec fruit le travail du colonel Lecomte ; il arrive à point nommé pour apporter sa part d'arguments au débat soulevé par l'introduction du chef de l'état-major général à sa conférence de Vevey.

* * *

Un dernier mot. Nous avons été attaqués, nous nous sommes défendus. C'est la loi et les prophètes, et un principe plus sûr pour la sauvegarde de ses droits et de sa liberté que la neutralité. Mais nous aurions préféré n'y pas être contraints. Nul ne conteste les difficultés devant lesquelles se trouve le chef de l'état-major et il n'est aucun milieu d'officiers qui ne soit désireux de le seconder dans la mesure de ses moyens. C'est aussi le cas de la *Revue militaire suisse*, ce que le colonel divisionnaire Sonderegger sait assez, puisque l'auteur des présentes lignes est allé le voir, personnellement, à son bureau, afin de lui déclarer que la *Revue* serait heureuse d'informer ses lecteurs des travaux de l'état-major et des intentions auxquelles ils répondent, ainsi que de publier toutes communications qu'il lui serait agréable de lui adresser. Il a donc été un peu surpris, après un accueil cordial, à Berne, conforme à des relations de camaraderie déjà anciennes, de recevoir, à Vevey, la réponse qu'il eût à fermer la bouche, si non l'on ameuterait contre lui ses camarades du canton de Vaud... ce qui pourrait ne pas aller tout seul, car ils sont de bons camarades. La surprise a été d'autant plus grande que, jusqu'ici, deux voix seulement se sont élevées dans la Suisse romande en faveur de l'avant-projet: celle du colonel-commandant de corps Bornand, dans un

discours à la Société sanitaire, et celle de la *Revue militaire suisse*, dans la chronique qui, paraît-il, a échauffé la bile de notre contradicteur. Dans ces conditions, celui-ci reconnaîtra, qu'à Vevey, il n'a pas fourni la preuve d'une psychologie particulièrement raffinée.

Après tout, cela n'a pas d'importance. *Schwamm drüber*. Nous gardons notre liberté de parole, cela va sans dire, et retiendrons l'appel à l'union qui a terminé la conférence, non la déclaration de guerre dont l'appel fut accompagné. La grosse affaire est la réforme militaire qu'il importe de voir aboutir. La *Revue militaire suisse* enterre le tomahawk. Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'y convie. Et parlons d'autre chose.

F. F.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les enseignements fournis par la campagne d'Orient en ce qui concerne la guerre de montagne.

Les enseignements de la grande guerre ! On en parle beaucoup depuis... le 2 août 1914. Mais on doit avouer que, jusqu'à présent, on ne les connaît guère, à part la série des règlements militaires nés au fur et à mesure que se déroulaient les opérations et qui n'étaient pas rédigés avec la préoccupation exclusive de fournir une contribution à l'enseignement, mais plutôt de répandre parmi les exécutants des procédés de combat en vue des opérations ultérieures.

En vérité, il n'est pas surprenant qu'un si long intervalle s'impose entre les événements et leur exploitation scolastique. On ne met pas en perce un tonneau de vin sitôt après qu'on l'a descendu à la cave. De même convient-il d'accorder un certain répit aux maîtres chargés de tirer des faits de guerre la matière de leurs leçons et la substance moelleuse d'une prochaine doctrine.

Certes, à ceux qui ont vécu jour par jour les innombrables vicissitudes de cette guerre, il semble que rien de plus lumineux, rien de plus instructif n'en peut être tiré que les faits eux-mêmes, si parlants, si expressifs, avec l'infini contingent des questions qui gravitaient autour : leur conception, leur préparation, les espoirs qu'ils ont fait naître, l'unanime ardeur déployée dans l'exécution, l'héroïsme des troupes donnant son meilleur rendement grâce au sang-froid, à l'intelligence des cadres, la joie de la réussite ou l'abattement qui suit l'insuccès... tout cela, en somme ce qu'on est convenu d'appeler l'expérience, une expérience si chèrement acquise, tout cela, dis-je,

ne peut-il pour longtemps encore tenir lieu d'enseignement, suppléant ainsi à une codification morne, étiquetée, stérile, des leçons de la guerre ?

Mais si, comme on s'accorde fréquemment à dire, l'expérience n'est que le souvenir plus ou moins humilié de nos propres actions c'est-à-dire si elle n'est qu'une chose rigoureusement personnelle, ne pouvant être utilisée que par nous, et qui reste sans valeur efficace à l'égard de ce qui n'est pas nous, alors on s'explique l'utilité de pareils recueils et l'on doit donc avoir hâte de les voir établis. Il ne faut point laisser au temps, ou à d'autres causes, d'en fausser l'exactitude ni d'émousser les points les plus vigoureux de notre mémoire.

C'est pour répondre à cet ordre de préoccupations utilitaires que l'état-major de l'armée a récemment fait imprimer et répandre dans les états-majors et unités intéressées une brochure dont je rapporte le titre textuel ci-dessous : *Etude sur la guerre de montagne d'après les enseignements de la campagne d'Orient*.

C'est une œuvre collective, fruit de la collaboration d'éminents officiers qui ont utilisé, avec la somme de leurs connaissances acquises, la totalité des documents touchant à la matière. Œuvre sincère, rédigée à la façon un peu terne, concise et morose des règlements militaires, animée cependant par le rappel de nombreux cas concrets, vécus. Ils lui donnent la vie indispensable, et en nous facilitant la lecture ou la méditation, nous la font apprécier à sa juste valeur.

Il faut remercier les auteurs de cette brochure et souhaiter que, dans toutes les parties de l'art militaire, des émules surgissent sans trop tarder.

Je voudrais consacrer ma lettre de ce mois à présenter ce travail à mes camarades de l'armée suisse. Leur attention se porte tout naturellement vers les opérations en pays de montagnes ; ils liront donc, je pense, avec quelque intérêt, les opinions régnantes dans les milieux de l'état-major français sur ce genre d'opérations.

* * *

C'est un lieu commun bien souvent répété que les pays de montagnes se prêtent mal à faire la guerre. Or, en réalité, on se bat selon les circonstances sans trop se préoccuper du terrain sur lequel on se trouve. La guerre n'est plus un simple jeu auquel on se livre en un champ clos, délimité, choisi à l'avance, comme on décide de tenir marché sur telle place publique ou comme on fait faire l'exercice à des troupes sur un Champ de Mars nivelé et truqué. Même autrefois, au temps des guerres dynastiques, si grande qu'était la répugnance à se battre en dehors des terrains de plaines, on n'hésitait pas à le faire

quand il le fallait. Quant à aujourd'hui, les hostilités se déroulent par tout où il y a des intérêts en présence.

La montagne, tout comme la plaine d'ailleurs, est utilisée militairement de deux façons différentes : soit en vue d'un simple déplacement de troupes que l'on porte d'une région dans une autre, à travers une zone montagneuse, soit en vue d'opérations proprement dites. Il y aurait autant d'exemples à citer d'un cas comme de l'autre, et les plus célèbres, ceux dont le souvenir s'est le plus ancré dans la mémoire des hommes, appartiennent à la première catégorie : Annibal, les Gaulois, César, les Barbares, nos rois de France et Napoléon ont successivement transporté leurs armées à travers les Alpes. Qu'il s'agisse de migrations de peuples ou d'expéditions particulières, cela vaudrait la peine, semble-t-il, qu'un érudit entreprît d'étudier ces franchissements afin de nous en révéler les difficultés permanentes et les méthodes successives d'exécution.

La grande guerre nous aura fourni l'occasion d'assister à l'une de ces traversées des Alpes par de grandes masses de troupes : ce fut le cas en octobre 1917 quand, du front français vers le front italien, Britanniques et Français accoururent sans une minute d'hésitation et vinrent au secours de l'armée italienne mise en péril par la surprise de Caporetto.

Elle nous aura également fait assister à des luttes violentes, durables et telles qu'on n'en avait jamais vues qui se sont déroulées tout entières et longtemps dans des régions montagneuses. Les zones de facile parcours, peuplées et riches, n'ont point suffi aux peuples en lutte ; indistinctement, sans aucun souci apparent de la configuration du sol, on s'est jeté les uns sur les autres, là où s'offraient des buts permanents ou momentanés, stratégiques, politiques ou moraux, réels ou imaginaires. Serbes en Albanie, Russes dans les Carpathes et au Caucase, Roumains en Transylvanie, Italiens sur les Alpes, Français dans les Vosges, Alliés en Macédoine, il n'est pas une armée qui n'ait eu l'occasion de combattre en pays de montagnes.

Il s'en dégage une première conclusion, qui confirme une fois de plus ce que l'histoire laisse d'ailleurs entendre : dans le domaine de la stratégie, l'importance du terrain reste secondaire, très inférieure à ce que certaines écoles ont trop longtemps accredité dans la science militaire. La même constatation s'applique aussi au domaine de la tactique.

Ceci posé, on n'en doit pas moins admettre que la montagne présente, en ce qui concerne la conduite de la guerre, des caractéristiques spéciales et précisément parce qu'au cours de la dernière guerre

on s'est battu en montagne dans des conditions très diverses de peuples, d'armées, de régions, d'altitudes et de climat, il semble qu'on puisse tirer de ces événements la plus grande somme d'éléments propres à dégager une méthode rigoureuse et, cette fois, générale.

Le travail reste à faire, car l'opuscule de l'état-major de l'armée auquel nous faisons ici allusion ne se rapporte qu'au seul théâtre de Macédoine. Avec la prudence qui s'impose dans cet ordre d'idées, ses auteurs se défendent de vouloir émettre des jugements qui ne soient pas revisables ; ils le disent expressément dans la préface, mettant le lecteur ainsi en garde contre toute conclusion exagérée ou trop hâtive : « Il est bon de remarquer, disent-ils, que, sous certains rapports, les opérations de Macédoine ne permettent pas de déterminer d'une manière absolue les principes généraux à appliquer sur les théâtres d'opérations montagneux de l'Europe centrale ou occidentale. »

Le théâtre des opérations d'Orient est donc bien mis à la place qui lui convient, et cette certitude est telle que, dans cette brochure, on n'a pas cru devoir glisser la moindre allusion à cette ridicule légende qu'on essaya d'accréditer en son temps, à savoir que la décision de la guerre prend son origine dans la victoire du Dobropolie, du 15 septembre 1918. Ce serait en effet une erreur grossière, *et qui ferait trop bien le jeu du vaincu*, de penser que les événements survenus sur ce théâtre lointain et très secondaire, ont pu exercer une part essentielle dans la rupture d'équilibre de l'ensemble des forces, morales et matérielles. On a bien vu s'effondrer le front russe tout entier sans que la décision en sortît ! Que pouvaient peser sur les plateaux de la balance du destin les quelques centaines de milliers d'hommes agrippés aux rocs des Balkans, au regard des millions de soldats qui combattaient réellement sur le front français, conduits par les chefs les plus éminents que la guerre eût révélés dans les deux partis ?

Ce n'est point, cependant, qu'il faille généraliser à tout prix et conclure que, par suite des difficultés qu'elle impose dans la conduite des opérations, la montagne soit incompatible avec tout esprit de décision. Il suffit, pour s'en rendre compte, de réfléchir un instant sur les conditions mêmes de cette décision. Supposons, par exemple, qu'en 1915, au moment où l'Italie est intervenue dans la guerre, les Alliés ayant stabilisé leurs autres fronts avec un minimum d'effectifs, aient consacré le restant de leurs troupes à renforcer et pousser énergiquement l'action des armées du général Cadorna contre l'Autriche, en direction de Vienne. L'Autriche eût été certainement battue. L'Allemagne serait intervenue pour la soutenir et

l'usure la plus intense, la plus rapide des forces se fût, peut-être, produite de ce côté. Déjà en 1796, des deux théâtres du Rhin et d'Italie, c'est ce dernier qui devint principal ; il est juste d'ajouter qu'il y avait Bonaparte... Toutefois, le raisonnement qui précède admet implicitement que les possibilités du théâtre italien d'opérations ne s'opposaient pas à l'emploi de la *masse principale* des moyens alliés. Tout est là, et c'est justement ce que permettent bien rarement les régions montagneuses.

L'expérience, les faits renouvelés, plus concluants certes que tous les raisonnements du monde, montrent qu'après une brève période d'opérations actives en pays de montagnes, l'immobilisation intervient, l'équilibre s'établit rapidement entre les forces en présence, les manœuvres font place à de simples échanges de coups de canon ; tantôt le climat et tantôt les difficultés du ravitaillement, en tout temps les épreuves qu'ont à supporter les troupes, rendent impossible la poursuite énergique de buts tant soit peu éloignés.

Ainsi en a-t-il été pendant la grande guerre. L'armée italienne s'est immobilisée sans avoir pénétré bien profondément dans les vallées alpines, ni s'être sensiblement éloignée des régions du facile parcours de la Vénétie, qui lui servaient de base. Sur le glaciis des Carpathes, l'élan russe s'est amorti ; ainsi d'une barre rocheuse qui rompt les remous de la vague. Ce n'est pas à travers nos Vosges que se sont déclenchées les offensives libératrices. Enfin, l'Allemagne a-t-elle jamais songé, dans son rêve tant caressé de guerre rapidement conduite, à faire passer le flot débordant de ses colossales légions à travers le Jura franco-suisse ?

Comme conclusion, la guerre, la vraie guerre répugne à la montagne ; elle l'évite ou se borne à la franchir au plus vite. Si elle la subit, c'est qu'elle ne peut faire autrement. Elle prend alors un caractère qui évoque celui des guerres dynastiques antérieures à la Révolution française. La capacité d'évolution des troupes en montagne a eu beau se développer avec les progrès des communications ou avec une meilleure et plus intense spécialisation de ces troupes, il en est résulté la possibilité d'employer dans les régions élevées des effectifs plus considérables qu'autrefois : 600 000 hommes, en chiffres ronds, de chaque côté, en Macédoine ; mais la nature même des opérations n'en a subi que des modifications à peine sensibles.

C'est ce que révèle, avec toute la précision désirable, l'étude rédigée sous la direction de l'état-major de l'armée.

* * *

En ce qui concerne la stratégie en montagne, la campagne d'Orient, toutefois, ne peut guère nous fournir d'éléments bien probants.

En effet, la physionomie des opérations qui se sont déroulées sur ce théâtre ne ressemble en rien à celle qui se rencontrerait éventuellement sur d'autres théâtres.

Ainsi, pouvons-nous formuler un jugement éclairé sur la nature des positions qu'il convient de choisir dans un massif montagneux en vue d'en interdire le franchissement à un adversaire ? Vaut-il mieux s'installer au delà, à l'intérieur, ou en deçà ? La situation de Sarrail accroché au rebord méridional des massifs macédoniens, tout autour de la cuvette de Salonique, était-elle avantageuse ou critique ? On n'en saurait rien dire, puisque, *dans l'ensemble*, les Germano-Bulgares se sont contentés de venir border l'ancienne frontière grecque et que l'état-major de Ferdinand a refusé de faire autre chose que tenir les territoires dont l'ardente possession était convoitée par le peuple bulgare. A bien d'autres points de vue, l'exemple n'est pas davantage instructif et la contribution reste dès lors relativement modeste, qui nous est offerte par les fluctuations de cette campagne.

Le plus certain, c'est qu'au point de vue français, elle nous a permis de réapprendre, en le complétant, tout le progrès qu'avait réalisé notre armée, avant 1914, touchant la préparation de la guerre en montagne.

A en juger par ce qui s'est passé, il semble que rien ne s'oublie aussi vite. La preuve n'en est-elle pas dans la façon même dont nous avons lancé nos unités en Macédoine, au secours de l'armée serbe ?

Alors que Sarrail venait de débarquer à Salonique, en octobre 1915, il me souvient l'avoir entendu se plaindre amèrement de ce que la métropole avait doté son corps expéditionnaire d'anciennes ambulances de corps. Jugées trop lourdes pour la guerre normale sur le théâtre d'opérations du Nord-Est, au point qu'elles étaient depuis longtemps réformées, on les croyait susceptibles de rendre encore des services à l'armée d'Orient. C'était le temps où *tout le monde* pressait Sarrail de s'élever vers le Nord et d'abandonner cette Capoue relative que représentait Salonique aux yeux des ignorants.

Ainsi de tout le matériel ; ainsi de toute l'organisation : la campagne de Macédoine a été engagée sans qu'on se soit douté combien il était indispensable d'avoir une armée adaptée à la fonction à laquelle on la destine.

Et aujourd'hui, après toutes les réalisations antérieures bien connues des *alpini* d'Italie, des « groupes alpins » français, des troupes de montagne suisses, pour les citer dans l'ordre de leur création, voilà que le premier enseignement que nous rapportons d'Orient

est celui-ci : « Il est nécessaire d'organiser et d'équiper rationnellement une armée opérant en pays de montagnes. »

Que la leçon nous soit désormais profitable, et que dans notre prochaine réorganisation nous disposions toujours d'un certain nombre d'unités aptes à des missions spéciales qu'on ne saurait jamais trop prévoir. Nos contingents nord-africains et notre armée coloniale ne seraient-ils pas très utilement organisés sur ce pied ? C'est là une suggestion que nous avons déjà entendu émettre et qui mériterait d'être prise en sérieuse considération.

Car on doit rester bien persuadé que toute espèce d'improvisation en cette matière est fort difficile et demande beaucoup de temps. Un an après l'ouverture de la campagne de Macédoine, l'armée d'Orient était à peine capable d'entreprendre de modestes opérations en massifs montagneux. Encore à la fin de la guerre, nous n'étions pas dans une situation très supérieure à celle de notre adversaire germanique qui, cependant, ne pouvait pas s'énorgueillir d'avoir, avant 1914, des spécialistes en ce genre de guerre.

La campagne d'Orient s'est s'ailleurs manifestée, dans ce domaine de l'organisation, par des conclusions utilitaires d'un ordre plus réaliste et moins décevant.

* * *

Si documentés que nous ayons pu être avant la guerre sur la technique particulière à la guerre de montagne, notre bagage était forcément un peu mince en ce qui touche à l'organisation des grandes unités et aux relations de commandement. A ce point de vue, la campagne de Macédoine nous aura fourni les éléments d'une expérience complète.

En octobre 1915, on débuta avec des unités organisées de façon identique à celles qui luttaient depuis août 1914 sur le front de France. Mais ce ne fut que bien longtemps après, en août 1916 seulement, qu'on se décida à organiser le commandement en Orient par analogie avec ce qu'il était sur les théâtres principaux d'opérations. Je ne parle pas ici du commandement interallié, toujours très précaire et pour lequel, les décisions de mars-avril 1918 mises à part, la grande guerre, loin de marquer un progrès dans l'évolution, aura au contraire accusé une sensible régression. Je fais allusion à ce qui se passait dans les rangs mêmes des unités françaises. Soit manque de moyens, soit ignorance pure, on fut longtemps, en effet, à méconnaître en Orient les vertus propres au groupe d'armées, à l'armée, ainsi que les attributions élémentaires d'une Direction de l'Arrière.

L'armée française d'Orient n'était pas une véritable armée ;

elle demeura un groupement tactique formé de divisions d'abord isolées les unes des autres et d'éléments non endivisionnés, le tout dépourvu des services essentiels, ce qui donnait à l'armée de Sarrail un air disparate de consanguinité très voisine avec les armées du siècle de Louis XIV.

Les effectifs allant sans cesse croissant, il devint bien vite difficile de pourvoir aux multiples besoins des troupes et c'est ainsi qu'on peut, en une certaine mesure, expliquer la si longue inactivité de l'armée d'Orient : les défauts dans son organisation et surtout dans celle de ses arrières.

Ce n'est que dans le courant de 1917 et surtout les premiers mois de 1918, grâce à l'énergique et intelligente impulsion du général Guillaumat, que les services nécessaires furent constitués, chacun mis à sa place et qu'on tendit le plus qu'on pût vers l'organisation normale en corps d'armée.

D'où cette conclusion valable sur les théâtres montagneux, tout autant que sur les théâtres de plaines, qu'une armée composée de divisions isolées n'est pas maniable et qu'il est indispensable de créer, entre l'échelon armée et l'échelon division, l'organe intermédiaire du corps d'armée, avec tous les services que comporte cette grande unité.

Combien le corps d'armée doit-il comprendre de divisions ?

Trois, répond sans hésiter l'état-major de l'armée, et il cite, à ce propos, ce qui existait dans l'armée serbe, à partir de 1917, où les 1^{re} et 2^{me} armées représentaient en fait 2 corps d'armées à 3 divisions. Il peut cependant se présenter des cas où, pour certaines missions spéciales, des détachements inférieurs au corps d'armée ainsi constitué, soient utiles. En vue de ces cas, fréquents dans la guerre de montagne, il importe donc de disposer, à côté des corps d'armée normaux, d'une ou deux divisions isolées.

La cavalerie, arme encombrante, difficile à abriter et à nourrir en montagne, est cependant d'une nécessité incontestable. On évitera donc de créer des agglomérations importantes de cette arme, et la plus grande unité sera la brigade constituée à 2 ou 3 régiments, que l'on emploiera, dans la plupart des occasions, comme infanterie montée.

Enfin les services de l'arrière comporteront une zone d'étapes par armée et non plus par groupe d'armées, ce qui était la solution adoptée à partir de 1917 sur le front français. Il y a lieu de signaler, en effet, que les difficultés des communications exigent, dans la guerre de montagne, un accroissement considérable d'effectif pour les

troupes d'étapes. On trouve là une justification de ce que nous avons si souvent entendu reprocher, bien à tort, à l'armée italienne, par des officiers de notre armée. Ils signalaient, avec une acrimonie tout à fait injuste, le prétendu luxe des services de l'arrière des armées du général Cadorna, et rapprochaient amèrement cette situation de celle dont nous disposions en France où les ressources étaient tout à fait modiques. Les circonstances n'étaient pas du tout comparables et nos officiers ne faisaient ainsi qu'accuser leur ignorance des conditions anormales de la guerre en montagne.

Cet accroissement des services est d'ailleurs fonction directe de l'état dans lequel se trouve le réseau des communications de toute nature. On conçoit, en conséquence, qu'une amélioration de celles-ci autorise une réduction de ceux-là. Et c'est ainsi que, selon les contingences, on est amené à jouer de l'une ou l'autre de ces combinaisons pour permettre aux opérations actives de se dérouler.

La préparation des opérations en montagne s'applique donc, à la fois, aux troupes et au terrain sur lequel ces troupes auront à agir. De toute façon, il est essentiel que les moyens de communications soient aussi développés que possible. De là découle l'impérieuse nécessité d'établir, à la base de tout projet de manœuvre, un plan d'amélioration et d'adaptation des voies existantes. Si l'on peut le faire à l'avance, rien de mieux ; ce sera du temps gagné pour les opérations proprement dites, et on en arrive même à concevoir que ce plan, s'il vient à être réalisé antérieurement à tout conflit, permettra d'agir en montagne dans des conditions de rapidité et d'intensité se rapprochant de celles des théâtres en plaine. Si l'on est pris au dépourvu, le plan en question doit être envisagé et poursuivi avec ténacité pendant toute la durée de la guerre, et de son exécution plus ou moins rapide dépend le caractère plus ou moins ralenti, languissant que l'on voit généralement prendre à la guerre en montagne.

Un réseau de communications comporte des voies ferrées à écartement normal, des voies ferrées étroites, des téléphériques, enfin toute la série des voies ordinaires depuis la grande route nationale jusqu'aux plus minces sentiers de piétons.

Il est difficile, au cours d'une campagne, de développer sensiblement le réseau des voies ferrées en montagne, à cause des nombreux ouvrages d'art qu'exige leur établissement, et tant pis pour l'armée dont le gouvernement n'a pas eu la précaution, dès le temps de paix, de favoriser le plus possible le développement de ce réseau. Ici, en effet, les craintes d'ordre militaire que peut inspirer l'ouverture projetée d'une voie ferrée sont, en vérité, chimériques, car les ponts et

les tunnels sont si fréquents qu'on sera toujours à temps pour rendre absolument inutilisable une voie ferrée qui gênerait l'exécution de nos propres opérations ou favoriserait, au contraire, celles de l'ennemi.

Voies ferrées étroites et téléfériques, celles-ci prolongeant celles-là, suppléent dans la plus large mesure à la pénurie des voies ferrées normales. Le rendement, jadis très supérieur à celui des routes ordinaires sur lesquelles circulaient seulement des voitures hippomobiles, leur devient d'un ordre plus comparable aujourd'hui qu'on dispose de convois automobiles. De sorte qu'on peut favoriser l'extension soit des unes, soit des autres. Les deux modes ont été employés différemment par les belligérants en présence sur le front balkanique. Tandis que les Germano-Bulgares avaient remarquablement équipé leur front en voies étroites et téléfériques, les Alliés, au contraire, ne disposant pas d'un matériel suffisant, se rabattirent sur la construction de routes ordinaires. A l'usage, le réseau de ces dernières révéla une bien plus grande souplesse et une faculté d'adaptation aux différentes circonstances très supérieure. Avantages et inconvénients des deux systèmes se trouvèrent en présence en 1918, au moment de la bataille de rupture et au cours des événements qui suivirent. L'encercllement de l'ennemi, dû à l'absence de routes, a bien montré que les avantages l'emportaient pour la solution adoptée par les Alliés.

Quoi qu'il en soit, l'état-major français admet qu'il doit y avoir, par armée, une « direction des voies étroites et téléfériques », avec, comme moyens d'exécution, des unités de construction et d'exploitation des voies étroites, des compagnies téléfériques et un parc ; — par corps d'armée, un « service routier » disposant de compagnies routières, de cantonniers, d'unités de tombereaux légers et de camions-bennes ; — par division, d'un « service routier » également, ayant à sa disposition une compagnie routière et une section de tombereaux légers.

* * *

L'organisation d'ensemble des grandes unités ainsi déterminée, il conviendrait d'examiner à présent la répartition et l'organisation des différentes armes. Mais cette lettre est déjà bien longue et, faut-il le dire maintenant, j'ai un peu scrupule d'insister plus longtemps sur un sujet qui est, à coup sûr, très familier aux lecteurs de cette revue. J'ai voulu seulement indiquer ici le sens général dans lequel nous nous efforcions, en France, de cueillir les fruits d'une expérience technique acquise dans toutes les périodes et sur tous les théâtres de la guerre où nos troupes ont eu à agir.

J. R.

P. S. — Je signale aux lecteurs de la Revue qui s'intéressent à la question des voies de communication en montagne l'ouvrage de M. Marcel Blanchard, docteur ès lettres, maître de conférences d'histoire moderne et contemporaine à la Faculté de Montpellier : *Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne* (1796-1815).

Cet essai d'étude historique sur un groupe de voies de communication est suivi d'une *Bibliographie critique* de l'histoire des routes des Alpes occidentales sous l'Etat de Piémont-Savoie (XVII^e-XVIII^e siècles) et à l'époque napoléonienne (1796-1815).

Ces deux volumes ont leur place très indiquée dans toutes les bibliothèques. L'auteur, un grand mutilé de la guerre, a fait un travail original et très documenté que l'on ne lira pas sans intérêt.

J. R.

INFORMATIONS

SUISSE

Le colonel d'artillerie Ernest Picot. — C'est à Ernest Picot, juge fédéral, qu'ont été rendus, le 12 mai, à Lausanne et à Genève, les honneurs mortuaires par un peuple reconnaissant. C'était justice. Siégeant depuis quinze années à la haute cour fédérale, il y avait consacré ses qualités d'homme intègre et de juge éclairé. Ses services militaires effectifs, interrompus à l'époque de son entrée au Tribunal fédéral, n'appartenaient plus déjà aux souvenirs des générations nouvelles. L'Annuaire militaire est une grande leçon de philosophie. Il enseigne que si les morts vont vite, les promotions de grade en grade vont plus vite encore et que, très tôt, les lieutenants de la veille font oublier les colonels du présent.

Le dernier commandement d'Ernest Picot fut celui de l'ancien 2^e régiment d'artillerie de campagne. Son brevet de colonel datait du 1^{er} janvier 1906. Le jour de son départ, il laissa à ses sous-ordres le souvenir d'un chef respecté, à ses camarades celui d'un cœur dévoué. Il est mort âgé de 68 ans.

Il appartenait à une « équipe » d'officiers d'artillerie particulièrement enthousiastes et qui, remplis de zèle, s'appliquaient à faire partager leur enthousiasme à leurs camarades des autres armes. La *Revue militaire suisse* était le véhicule de cette tâche utile et désintéressée. Ils n'étaient jamais à court de collaboration, mettant leur